



Juin 2021

BULLETIN MUNICIPAL N° 6

Dépôt et publication Mairie de St Thomé
Siret n° 21070300500012 APE 751A
Site Internet : www.saint-thome.eu

- PRÉALABLES AU FESTIVAL D'ALBA

Dans le cadre des Préalables, un spectacle gratuit est proposé, sur le terrain du Clau, quartier Les Crottes, le dimanche 6 juin à 18 heures : la CIE UN DE CES 4 présente « John et les nonnes », cirque musical et burlesque d'une durée de 45 mn. Détails sur le site de la mairie.

Accueil et placement des spectateurs dès 17 h 30, dans le respect des gestes barrières (ne pas oublier le masque). En cas d'intempéries, le spectacle sera annulé.

- ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Ces élections concomitantes se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8 h à 18 h.

Les deux bureaux de vote seront installés dans la salle des fêtes autorisant la distanciation requise qui permettra à chaque électeur de voter pour les deux scrutins.

Se munir de la carte d'électeur, d'un masque et d'un stylo personnel.

- PERSONNEL COMMUNAL

La Commune recrute sur un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2021, une personne qui sera affectée aux services ménage des bâtiments communaux et périscolaire. Horaires du poste : 11 h à 14 h et 16 h 30 à 18 h 30.

Se présenter en mairie avec lettre de motivation et CV ou adresser un courrier avant le 22 juin 2021.

- REPÉRAGE DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX

Depuis le 19 juillet 2019, tous les propriétaires et donneurs d'ordre qui envisagent de faire réaliser des travaux susceptibles d'exposer les travailleurs à l'amiante ont l'obligation de faire procéder préalablement à un repérage des matériaux en contenant.

Cette obligation vise à prévenir les risques de pollution accidentelle et d'exposition des travailleurs et de la population à une substance cancérigène dont l'utilisation est interdite depuis le 1^{er} janvier 1997.

Rénovation de l'habitat, amélioration des performances énergétiques des logements, la probabilité d'être confronté à la présence d'amiante à l'occasion de travaux est importante.

Matériaux concernés : calorifugeage, tresses, dalles de sol, enduits, plaques amiante-plâtre, plaques amiante-ciment, garnitures de friction, joints, cartons, ardoises, flocages, canalisations, etc.

Liens utiles :

<https://travail-emploi.gouv.fr/article/amiante>

<http://directe.gouv.fr>

<http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/ACAMIANTE/Amiante.aspx>

Prenez soin de vous,

